

IRDA Paris

Rapport d'activité 2025-2026

1. Présentation de l'IRDA Paris

L'Institut de Recherche en Droit des Affaires de Paris (IRDA Paris) a été créé en 1998. Il est dirigé depuis septembre 2019 par le Professeur France Drummond.

L'IRDA Paris est une équipe d'accueil pour les doctorants qui réalisent leur thèse dans les différents domaines du droit des affaires. Il regroupait, en septembre 2025, quarante-quatre doctorants.

L'IRDA Paris est aussi un laboratoire de recherche qui a vocation à susciter, organiser, et diffuser des travaux académiques sur les grandes questions relevant du droit des affaires.

Depuis septembre 2021, un poste de secrétaire général de l'IRDA Paris a été créé. Il était occupé en 2021-2022 par Thiphaine Saupin (aujourd'hui Professeur agrégé à l'Université de Poitiers), en 2022-2023 par Thibaut Duchesne (aujourd'hui Professeur agrégé à l'Université Jean-Moulin Lyon III), en 2023-2024 par Hugo Nadjar (aujourd'hui Maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas) et en 2024-2025 par Raphaël Galvao (aujourd'hui Maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas). Théo Vuarnet occupe actuellement ce poste.

Depuis septembre 2024, l'IRDA Paris dispose de nouveaux locaux situés au 87 rue Notre-Dame des Champs (3^e étage pour les bureaux, rez-de-jardin pour la salle des doctorants). Ils ont permis une amélioration très significative de l'accueil des doctorants, des étudiants et universitaires, y compris les chercheurs étrangers. Ils facilitent grandement l'organisation des manifestations scientifiques, séminaires de recherche, conférence et colloques.

	2025-2026
NOMBRE DE CHERCHEURS	15 dont 10 Pr et 5 MCF (rattachement principal) 3 Pr émérites 6 Pr et 2 MCF en rattachement secondaire
PERSONNEL ADMINISTRATIF	3 contractuels (1 temps plein, 2 mi-temps)
LOCAUX	Bureaux de l'IRDA + salle de réunion + salle des doctorants (87 NDC)
NOMBRE DE DOCTORANTS	44
STATUT DES DOCTORANTS	3 ATER 5 contrats doctoraux en cours 2 CIFRE
SUIVI DES DOCTORANTS	5 missions d'enseignement ainsi que 2 ATER recrutés pour l'année prochaine
NOMBRE DE SOUTENANCES	2

2. L'activité scientifique de l'IRDA Paris

L'activité scientifique est d'abord individuelle ; elle est celle des membres de l'IRDA Paris et de ses doctorants. Par ailleurs, depuis septembre 2019, l'IRDA Paris organise diverses manifestations scientifiques.

2.1. Les publications des membres de l'IRDA

La liste des publications individuelles des membres de l'IRDA Paris (articles et ouvrages) est disponible sur le site internet dans la rubrique « [Publications individuelles](#) » ainsi que sur HAL. Cette liste est mise à jour régulièrement par le secrétaire général.

2.2. Les publications collectives

- Le colloque Le droit de la concurrence à la croisée des chemins

Les actes du colloque organisé par l'IRDA Paris le 19 juin 2024 sur le thème : « Le droit de la concurrence à la croisée des chemins », sous la direction scientifique du Professeur Emmanuelle Claudel, ont été publiés aux éditions Panthéon Assas en mai 2026.

- En cours de publication : les travaux du projet de recherche LEGDIGITAS

L'ouvrage issu des travaux du groupe de travail pluridisciplinaire constitué par l'IRDA Paris et financé par l'ANR, intitulé « Les crypto-actifs », sous la direction scientifique du Professeur France Drummond fera prochainement l'objet d'une publication.

2.3. Les thèses

44 doctorants relèvent aujourd'hui de l'IRDA Paris. 11 se sont inscrits en thèse en 2024, dont 2 bénéficient d'un contrat doctoral, 10 se sont inscrits en thèse en 2025, dont 4 ont obtenu un contrat doctoral.

Deux thèses ont été soutenues en 2025 :

- Djamel EL AKRA, *Le partenariat public-privé dans les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est*, dir. M. Grimaldi, 7 juillet 2025
- Stéphanie EL RASSI, *L'exclusion de l'associé : Essai d'une généralisation du droit d'exclure*, dir. M. Caffin-Moi, 14 octobre 2025

Deux soutenances sont programmées pour 2026 :

- Sonia Assila, sur *L'instrumentalisation du démembrement de propriété des valeurs mobilières*, dir. C. Coupet ;
- Rachid Khelfa, sur *Le risque de système*, dir. A. Gaudemet.

Une publication de thèse est à signaler :

Celle de Théo Vuarnet, secrétaire général de l'IRDA : T. Vuarnet, *Le conseil d'administration et la stratégie de l'entreprise*, (préf. B. Fages), parue chez LGDJ le 16 juin 2026.

2.4. Les manifestations scientifiques

En 2024-2025, l'IRDA Paris a proposé différentes manifestations scientifiques¹ :

- Les conférences d'actualité (*tout public*)
- Les séminaires doctoraux (*à l'intention des doctorants*)
- Les présentations de thèse (*tout public*)
- Le colloque de l'IRDA (*tout public*)
- Le cycle de conférences de l'IRDA, « le droit des affaires en perspective » (*tout public*)
- Les rendez-vous de l'IRDA (*à l'intention des doctorants, des membres de l'IRDA et des personnes conviées*).

2.3.5. Le colloque de l'IRDA

L'IRDA Paris a organisé une journée d'étude qui a eu lieu le 17 juin 2026 en partenariat avec l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP), sous la direction scientifique des professeurs France Drummond et Didier Rebut. Elle portait sur « Les contentieux financiers européens : dix ans d'application des textes Abus de marché ».

[> En savoir plus](#)

2.3.7. Le cycle de conférences « Le droit des affaires en perspective »

Depuis septembre 2022, l'IRDA Paris a mis en place un cycle de conférences ayant pour objet d'élargir et d'enrichir l'approche du droit des affaires, en remettant en perspective, avec l'aide de collègues historiens, ou économistes, certains thèmes, institutions, concepts, œuvres doctrinales ou écoles de pensée, du droit commercial. Initialement placé sous la direction scientifique du Professeur Caroline Coupet, le cycle est dirigé par le Professeur Marie-Laure Coquelet depuis septembre 2025.

Cette année, l'Auditorium du centre Notre-Dame-des-Champs a accueilli une conférence :

La monnaie, 2 décembre 2025 : Les mutations récentes de la monnaie, alimentées par un saisissant renouvellement technique, donnent une actualité à certaines controverses qui appartenaient encore récemment à l'histoire de l'économie. L'histoire des monnaies, jalonnée par les différentes manières de frapper, d'imprimer, de copier, d'inscrire en compte ou encore d'endosser des instruments d'échange et de paiement, s'est construite autour d'une tension entre une monnaie imposée par le souverain, soumise au risque de dévaluation arbitraire ou de manipulation de la frappe, et une monnaie privée créée par les marchands, exposée aux risques de spéculation et de défaut. Pierre-Cyrille HAUTCŒUR, Directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'École d'économie de Paris, est intervenu sur le thème de l'histoire de la monnaie, entre princes et marchands. Illustrée par des documents historiques et des données économiques, son intervention a permis de mettre au jours plusieurs cycles d'évolution des pratiques, bouleversées par les crises, le progrès techniques et les besoins des commerçants. Les monnaies fiduciaires et scripturales, autour desquelles est bâtie l'économie mondialisée, sont aujourd'hui concurrencées par des monnaies numériques.

¹ A noter qu'un « Rendez-vous de l'IRDA » était prévu en présence du président Vincent Vigneau le 23 janvier 2025 mais a dû être reporté *sine die* pour des raisons médicales.

Après le succès de la monnaie unique imposée entre ses États membres, l'Union européenne fait donc face au défi de la numérisation des échanges, corrélé au déploiement de la technique des registres distribués, ranimant sous une autre forme la tension, que l'on croyait apaisée, entre la maîtrise publique de la création monétaire et celle des opérateurs privés. Francesco MARTUCCI, Professeur de droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas, a mis en lumière les différentes approches des États-Unis et de l'Union européenne, pour appréhender ce phénomène de numérisation. Les premiers se sont appuyés sur une régulation des stablecoins dans le GENIUS Act, adopté en juillet 2025. La seconde privilégiant la création d'un euro numérique, tel qu'envisagé dans une proposition de Règlement publiée en 2023 par la Commission européenne.

Ce cycle de conférences sera poursuivi pendant l'année 2025-2026. Une conférence sur Jean Escarra est déjà programmée pour la rentrée universitaire.

[> En savoir plus](#)

2.3.1. Les conférences d'actualité

Ponctuelles, ces conférences visent à éclairer un public varié (professionnels, étudiants, doctorants, universitaires) sur une actualité importante du droit des affaires. Elles ont lieu à l'Auditorium du centre 87 NDC.

Durant l'année universitaire 2025-2026, une conférence d'actualité a été organisée. Elle portait sur le thème suivant :

- « *Le contrôle de fait* », le 14 janvier 2026. L'IRDA Paris a accueilli Gérard Rameix, ancien président de l'Autorité des marchés financiers et du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris, et Stéphane Torck, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, afin de revenir sur l'arrêt de la Cour de cassation du 28 novembre 2025 dans l'affaire Vivendi pour en analyser le sens, la portée, et en considérer les enjeux pour la place financière de Paris

[> En savoir plus](#)

2.3.4. Les présentations de thèse

Les présentations de thèse ont été organisées dès 2019. Elles permettent aux jeunes docteurs, lors de conférences ouvertes à un large public, de présenter leur thèse, d'expliquer le choix de leur sujet, leurs hypothèses de travail, leur démarche, et de présenter leurs propositions.

La présentation est suivie d'un débat auquel participent des universitaires, des doctorants, des étudiants de troisième cycle, mais aussi des praticiens intéressés par le sujet. Ce débat permet au jeune docteur d'éprouver la pertinence de ses propositions et de se confronter à la discussion. Durant l'année universitaire 2025-2026, c'est Théo Vuarnet, le secrétaire général de l'IRDA, qui a présenté sa thèse soutenue en octobre 2025 :

- *Le conseil d'administration et la stratégie de l'entreprise*, par Théo Vuarnet (13 avril 2026). La présentation s'est tenue en présence du Professeur Bertrand Fages qui, en tant que directeur de thèse, a introduit le sujet et animé le débat.

Les présentations de thèse sont un rendez-vous incontournable de l'année universitaire et un exercice précieux pour les doctorants et les jeunes docteurs.

> En savoir plus

2.3.2. Les séminaires doctoraux

L'IRDA Paris a mis en place un cycle de séminaires doctoraux à compter de septembre 2021. Ces séminaires ont vocation à aider les doctorants à mieux comprendre l'exercice singulier qu'est la thèse et à les informer sur les débouchés du doctorat. En 2025-2026, l'IRDA lancé un cycle de séminaires doctoraux. Dans ce cadre, deux séminaires se sont déjà tenus dans la salle de réunion de l'IRDA au centre 87 NDC :

- *Le premier séminaire a été animé par Raphaël GALVAO, maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas, en sa qualité de « jeune docteur » (5 novembre 2025 (à 18h30 en salle de l'IRDA, Centre NDC, 3e étage).*
- *Le deuxième séminaire était animé par Thomas GENICON, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, en sa qualité de "directeur de thèse" (jeudi 19 février à 18h30 en salle de l'IRDA, Centre NDC, 3e étage).*
-

Le cycle devrait se poursuivre en 2026-2027, avec notamment un séminaire animé par un membre de la section 01 du CNU.

> En savoir plus

2.3.8. Les rendez-vous de l'IRDA

Un thème, un débat. Ces « rendez-vous » réunissent les doctorants, les enseignants-chercheurs de l'IRDA Paris ainsi que plusieurs personnalités extérieures autour d'un thème choisi en raison soit de son actualité, soit des interrogations qu'il suscite chez l'un d'entre eux qui souhaite en débattre. Le thème est présenté pendant une demi-heure, avant que s'ouvre la discussion. Depuis leur mise en place fin 2019, ces « rendez-vous » ont rencontré un vif succès. Les présentations d'excellent niveau et les discussions très ouvertes qu'elles ont nourries ont fait de ces manifestations des événements aussi stimulants intellectuellement que conviviaux.

Lors de l'année 2025-2026, les rendez-vous de l'IRDA Paris ont eu pour thèmes :

- *Statuts et actes extrastatutaires : une articulation en cours de construction*, par Julia HEINICH, Professeur à l'École de droit de La Sorbonne, le 18 novembre 2025.
- *Les évolutions récentes du droit japonais des sociétés*, par Mai Ishiwaka, Professeur à la Tohoku University (Japon), le 12 mars 2026.
- *Les évolutions récentes du droit italien des sociétés*, par Marco Cian, Professore ordinario à l'Università di Padova (Italie), le 25 mars 2026.

2.5. La recherche collective

L'IRDA Paris a continué à mener à bien **deux projets de recherche collective** durant l'année 2025-2026 :

- *Projet de Réforme pour un nouveau droit des sociétés (projet REPONDS)*. Ce projet de recherche développé en concertation et avec le soutien du ministère de la Justice depuis 2023, et en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Le groupe de travail entend proposer, d'ici 2027

des voies de simplification et de modernisation du droit des sociétés : proposition de réécriture de certains textes aux fins d'éradiquer des contentieux récurrents et proposition de réorganisation des textes en vue d'en faciliter l'accès et la compréhension, le tout s'appuyant sur une réflexion académique ambitieuse sur les fonctions et les divisions structurantes du droit des sociétés. Ce projet, piloté par le professeur Caroline Coupet, a été distingué par la Fondation partenariale de l'Université Paris-Panthéon-Assas qui lui a attribué un financement. Le colloque de lancement officiel de cette recherche s'est déroulé le 16 janvier 2024, en partenariat avec le ministère de la Justice, à la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France.

Plusieurs séminaires se sont tenus en 2025-2026 sur les thèmes suivants :

1) Séminaire du 3 octobre 2025

- Les franchissements de seuils (F. Drummond)
- La notion de concert (Th. Bonneau)
- La notion de contrôle (H. Nadjar)
- Les obligations de transparence (Th. Saupin)

2) Séminaire du 28 novembre 2025

- L'incapacité en droit des sociétés (J.-C. Pagnucco)
- La date de la perte de la qualité d'associé (N. Jullian)
- Les avantages particuliers (E. Guégan)

3) Séminaire du 30 janvier 2026

- La transformation de la société (E. Guégan)
- Les augmentations des engagements des associés (J.-F. Hamelin)
- Les clauses léonines (M. Caffin-Moi)
- Les nullités des décisions sociales (E. Guégan)

4) Séminaire du 13 mars 2026

- La transformation (E. Guégan)
- L'article 1843-4 (Marie Caffin-Moi)
- La prescription (J. Klein)
- Droit pénal des sociétés (R. Galvao)

5) Séminaire du 10 avril 2026 (séminaire fondamental)

- Les formes sociales (C. Coupet)
- La notion de société (T. Vuarnet)

6) Séminaire du 3 juillet 2026 (séminaire technique)

- Les actions de préférence (C. Coupet)
- L'indivision (E. Naudin)
- Couple et sociétés (E. Naudin)
- Questions en suspens (R. Galvao ; A. Rabreau ; C. Coupet ; J.-C. Pagnucco)

> En savoir plus

- *Groupe de recherche sur les crypto-actifs (projet LEGDIGITAS 2023-2026)*. Coordonné par le professeur France Drummond, ce projet part du constat que le développement des technologies de registres distribués, dont les plus connues fonctionnent en recourant au protocole *Blockchain*, a engendré de nouveaux « instruments » dont ni la qualification, ni le régime, ne sont encore véritablement établis. Les initiatives législatives se multiplient pour encadrer le phénomène sans l'entraver, or si la France a pu paraître précurseur avec l'adoption de la loi PACTE, elle semble mal armée à la veille de l'intégration des textes européens et peu audible dans les négociations internationales engagées par UNIDROIT et le Bureau permanent de la Conférence de La Haye, faute de disposer d'une analyse suffisamment aboutie du phénomène et d'un point de vue critique suffisamment construit sur son traitement juridique. La diversification de ces crypto-actifs (*security tokens, utility tokens, stable coins, NFT...*) interroge notamment l'aptitude de nos catégories juridiques à absorber ces nouveaux biens. Les États-Unis ont déjà modifié leur droit pour prendre en considération les *controllable electronic records* et le Royaume-Uni consulte sur une proposition de loi qui consacrerait une nouvelle catégorie de biens juridiques, les *digital objects* ; l'état d'avancement de la réflexion permet à ces États de prendre l'ascendant dans les enceintes internationales. L'ambition de la recherche, qui sera menée par un groupe pluridisciplinaire d'universitaires, est de faire mûrir rapidement la compréhension et l'analyse du phénomène, en vue d'éclairer les pouvoirs publics sur les ajustements à apporter au droit positif français dans le cadre d'une intégration ordonnée des textes européens, de nourrir une position française étayée aux fins, le cas échéant, de promouvoir des solutions moins disruptives du modèle juridique continental européen, et d'enrichir l'enseignement universitaire sur les aspects juridiques de cette nouvelle économie numérique. Le projet est lauréat de l'appel à projets AAPG 2023 de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Une dernière réunion plénière s'est tenue en octobre 2025. Les contributions thématiques ont été remises à l'éditeur en février 2026 ; l'ouvrage est sous presse aux éditions Panthéon-Assas. La publication est prévue à l'été 2026.

> En savoir plus

3. Autres actions d'accompagnement des membres du Centre de recherche

L'IRDA Paris continue progressivement de constituer un *fonds documentaire spécialisé* en droit européen des affaires et droits étrangers, afin de répondre aux besoins des doctorants. L'IRDA Paris a également entrepris la numérisation de certains ouvrages rares et incontournables pour en faciliter l'accès, à commencer par les trois tomes du traité de Hémar, Terré et Mabilat, les cinq tomes du traité d'Escarra, et les Aspects juridiques du capitalisme moderne de Ripert.

> En savoir plus

Le laboratoire participe aussi au *financement de la mobilité « scientifique »* des doctorants (défraiement plafonné pour participation à des manifestations scientifiques).

4. La communication de l'IRDA Paris

L'IRDA s'est doté d'un [site Internet](#) en septembre 2021. Le site est tenu à jour quasi quotidiennement. Il annonce les différentes manifestations, relaye les publications de ses membres, rend compte de toutes les manifestations scientifiques, comporte l'ensemble des informations utiles aux doctorants.

L'IRDA a également [une page LinkedIn](#) sur laquelle les actualités du laboratoire sont relayées afin d'être diffusées à un public plus large. Elle compte 1983 abonnés.

Depuis octobre 2022 une [lettre d'information trimestrielle](#) a été mise en place. Elle est diffusée par mail et sur le site internet de l'IRDA. Douze lettres sont déjà parues, la prochaine le sera en octobre 2026.

5. Aspects financiers

Comme tous les centres de recherche de l'Université, l'IRDA est financé par une dotation approuvée par la Commission de la recherche. L'IRDA bénéficie également d'un Bonus Qualité Recherche (BQR), accordé par le Conseil d'administration de l'université en considération, en 2025, du colloque de l'IRDA et des séminaires du projet REPONDS. Par ailleurs, le projet REPONDS est lauréat de la fondation partenariale de l'université et doté d'un financement à ce titre. Enfin, le projet LEGDIGITAS, lauréat de l'appel AAPG 2023 de l'ANR, disposait d'un financement dédié jusqu'à décembre 2025.

* * *

*